

Image not found or type unknown



Acquisition d'un terrain dans les côtes d'armor

Par **Cathy**, le **20/05/2009** à **17:36**

Bonjour,
Nous avons signé un compromis pour l'acquisition d'un terrain le 03/02/2009.
Or, la société placée en redressement judiciaire détenant le terrain vient d'être reprise courant mars.
Nous devons signer au plus tard mi-avril pour l'acquisition définitive.
A ce jour, le 20/05/2009, nous n'arrivons pas à obtenir une date pour la signature définitive.
Le notaire nous confirme qu'à ce jour il n'a pas la procuration.
Question:
Quelles sont les moyens et solutions à mettre en place afin d'accélérer le processus d'acquisition au plus vite?
Merci d'avance,
Cordialement,
Cathy